

Plaine Commune Habitat

Déclaration de Stéphane PEU

Le 3 juin 2015

Gardiens HLM : Le problème n'est toujours pas résolu

Hier, mardi 2 juin, la mobilisation « Ne touchez pas à nos gardiens » sur l'Esplanade des Invalides était encore plus forte que la précédente le 5 mai dernier. Outre le nombre, le mouvement s'est élargi, nous avons été rejoints par de nouveaux offices, par de nombreuses confédérations syndicales, et nous sommes, plus que jamais, soutenus par la Fédération des Offices Publics de l'Habitat, représentée par Monsieur Alain Cacheux, son Président.

Nous avons été reçus (en délégation) par le Ministère de la Fonction Publique puis par le Ministère du logement. Nous avons, à cette occasion, d'une part rappelé le rôle fondamental des gardiens d'immeubles HLM assurant à la fois une veille technique sur le patrimoine où ils interviennent et la fonction d'agent de cohésion sociale auprès des locataires, et d'autre part pu exprimer très clairement notre position à savoir :

1. Nous avons pris acte que les gardiens d'immeubles HLM pourront continuer à bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue de service, gardant ainsi la gratuité de leur loyer. C'était une de nos premières revendications et nous sommes satisfaits de la position sans équivoque des pouvoirs publics sur ce point.
2. La question des charges locatives et des fluides reste pleine et entière. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la réponse qui a été apportée jusqu'à présent, et qui consiste à laisser aux collectivités territoriales la possibilité de compenser la perte du pouvoir d'achat des gardiens (entre 200 et 250 euros en moyenne et par mois) par le biais d'une prime relevant du régime indemnitaire. Cette « solution » est une mauvaise solution, pour plusieurs raisons :
 - a. Du fait de la longévité de leur carrière, certains gardiens sont au *maximum* de leur régime indemnitaire.
 - b. Pour ceux qui bénéficieraient encore d'une marge, augmenter significativement leur régime indemnitaire équivaldrait à leur supprimer toute perspective d'évolution pour les années à venir.
 - c. La solution proposée d'instaurer une nouvelle prime par délibération du Conseil d'administration n'est pas sécurisée sur le plan juridique : une instruction du gouvernement (c'est ce qui nous a été dit) ne suffira pas. De plus, comment cette nouvelle prime pourra-t-elle être conciliable avec le fameux principe de parité applicable dans les 3 fonctions publiques ? Enfin, cela créerait de nouvelles disparités au niveau des Offices, entre ceux dont le Conseil d'administration aura pris une délibération en ce sens, et les autres.
 - d. En tout état de cause, la compensation des charges par le régime indemnitaire reviendrait à effectuer une augmentation de salaire, ce qui aura nécessairement 2 conséquences :
 1. Une augmentation d'impôt pour l'agent.
 2. Une augmentation des charges pour les locataires.

Pour toutes ces raisons, qui sont inattaquables sur le plan technique comme sur celui des principes, nous sommes résolus à poursuivre la lutte, cette fois auprès du Premier Ministre. C'est en effet là que se situent les arbitrages.

Avant la fin de la semaine, nous saisisons donc officiellement le Premier Ministre.

Nous avons avec nous plusieurs certitudes :

1. Notre combat est juste et légitime.
2. Nous ne sommes pas seuls : le mouvement HLM est avec nous et le Ministère du logement est sensible à notre cause.
3. Nous avons des spécificités à faire valoir que n'ont pas les autres établissements publics, et qui peut permettre un arbitrage en notre faveur : double statut public/privé, impossibilité de recruter des fonctionnaires, impact sur les charges des locataires alors que les discours gouvernementaux ne cessent de mettre en avant la nécessaire prise en compte des difficultés socio-économiques dans nos quartiers.

Nous sommes donc plus que jamais déterminés et mobilisés pour obtenir gain de cause.